



## Bulletin d'inscription au concours photos 2021 (mis à jour le 18.02)

Organisé par le comité des fêtes de St Médard d'Eyrans



Prénom	
Nom	
Adresse	
Tel/ Mail	
<b>Participation totale</b> Vos 3 choix BONUS	
<b>Participation partielle</b> Choix de vos catégories <b>AU MOINS 5</b>	

**Merci de compléter ce paragraphe :**

Je déclare avoir pris connaissances des modalités d'organisation du concours photo auquel je m'inscris. J'autorise sans restriction et sans contrepartie, le comité des fêtes de St Médard d' EYRANS à : Afficher, diffuser utiliser, toutes les photos que je lui transmettrai\*.

Mention manuscrite « lu et approuvé » et signature

Cochez ici pour Inscription au concours jeunesse

- Le comité et ses membres s'engagent à ne faire aucun usage des photos reçues en dehors du strict cadre de ce concours.

-----  
Transmettez pour votre inscription ce bulletin ou sa retranscription :

- par mail à l'adresse : [Stmedardenfete@gmail.com](mailto:Stmedardenfete@gmail.com)

- par courrier : Comité des fêtes « concours photo 2021 » à déposer à la mairie.

Pour toutes questions et demandes de précisions, n'hésitez -pas à nous joindre par mail .

Suivez nous sur Facebook : [\(7\) Comité des fêtes de St Medard d' Eyrans | Facebook](#)

<http://www.facebook.com/stmedardenfete/>

## Modalités d'organisation et règles du concours photo 2021



- 1/ Concours ouvert à tous les habitants de la commune ;
- 2/ inscription : gratuite - création d'un trophée jeunesse ;
- 3/ clôture des inscriptions et envoi des photos : 31 mai 2021.
- 4/ principe : Prendre 10 photos (1 par catégorie selon la liste du tableau présent en 9) et les transmettre au plus tard le **31 mai 2021**.

Pour pimenter un peu le concours, lors de votre inscription vous devez choisir 3 catégories **Bonus**, c'est à dire que les points qui vous seront attribués dans ces catégories seront doublés pour le classement final (uniquement) qui reprendra le cumul des points que vous avez obtenu dans toutes les catégories.

Toutes les photos devront avoir été prises sur la commune !

5/ Toutes les photos reçues seront ensuite répertoriées et présentées sur un site par catégories **courant juin** .

6/ Tous les habitants pourront voter en **juillet et aout** pour désigner les 10 photos qu'ils préfèrent dans chaque catégorie .Dans un souci d' objectivité, Il vous sera évidemment demandé de ne pas voter pour vos propres photos car sans intérêt !!!

7/ Le barème de points suivant s'appliquera pour le vote :

10<sup>ème</sup> place = 1 point ; 9<sup>ème</sup> = 2 points , etc ... jusqu'à votre 1<sup>er</sup> choix qui recevra 10 points.

Ainsi notées les photos seront classées dans les 10 catégories, puis le cumul des points donnera lieu à un classement général.

8/ Les résultats et les prix seront remis lors du Week-end des **25.26 septembre** à la salle des fêtes, qui est déjà réservée à ces dates par le comité des fêtes.

9/ détail des catégories photos

<b>1</b>	Humour		<b>6</b>	Cuisine-alimentation
<b>2</b>	Animaux		<b>7</b>	Scène de vie
<b>3</b>	Portrait-émotion		<b>8</b>	Ciel et astres
<b>4</b>	Nature -paysage		<b>9</b>	Objets
<b>5</b>	Architecture		<b>10</b>	Abstrait, couleurs ...

10 /Vous pouvez participer en vous limitant à **AU MOINS 5 catégories** photos, dans ce cas sans choisir de Bonus et sans être classé au général.